



Non paiement de contribution alimentaire

Par **mailys**, le **26/09/2012 à 12:22**

Bonjour,rnrnMa situation est la suivante, ma mère me verse 150 euros par mois à titre de contribution pour mon entretien et mon éducation fixé par le juge des affaires familiales, ma mère a saisie le tribunal des affaires familiales pour ma la supprimer, nous sommes convoquées le 13 novembre 2012 mais celle-ci ne me paye plus ma contribution. Quel est mon recours? Que dois-je faire?

Par **cocotte1003**, le **26/09/2012 à 13:12**

Bonjour, apres d'arret de paiement,vous allez voir l'huissier et vos demande une saisie sur salaire ou sur ses comptes bancaires. Le paiement de l'huissier est à la charge de votre maman, cordialement

Par **mailys**, le **26/09/2012 à 15:34**

Merci de votre réponse, je m'en doutais mais je voulais être sûr.